



Environnement s.a



**Assemblée Générale
28 juin 2017**

ENVIRONNEMENT S.A.

Société Anonyme au capital social de 9.585.900 euros
divisé en 1.597.650 actions de 6 euros chacune

Siège social : 111, boulevard Robespierre
78300 Poissy

313 997 223 R.C.S. Versailles

Les actionnaires de la société **Environnement S.A.** sont convoqués, **le mercredi 28 juin 2017 à 17 heures**, au siège social de la Société, 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy, en **assemblée générale mixte** pour délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour**Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Approbation des rapports du Conseil d'administration et des comptes afférents audit exercice. Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes consolidés afférents audit exercice.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-38 et de l'article L.225-42 du Code de commerce. Approbation du dit rapport.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs.
- Démission d'office d'un Administrateur
- Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société.

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions rachetées.
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les rapports du Conseil d'administration ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 5.181.019 Euros.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 13.737 Euros pour la taxe sur véhicules particuliers des sociétés et à 40.829 Euros pour les amortissements excédentaires.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que les comptes consolidés afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 7.699 milliers d'Euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Quatrième résolution

L'assemblée générale,

après avoir constaté que compte tenu du bénéfice de l'exercice 2016 arrêté à 5.181.019 Euros, de la constitution intégrale de la réserve légale, et du report à nouveau bénéficiaire de 28.320.112 Euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 33.501.131 Euros,

approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Conseil d'administration et décide

- de distribuer à titre de dividende la somme de 0,60 Euro par action,
- et d'affecter le solde en report à nouveau.

Ce dividende sera détachable de l'action le 4 juillet 2017 et payable à compter du 6 juillet 2017 aux titulaires d'actions nominatives pures et aux représentants qualifiés des autres titulaires d'actions, par chèque ou virement.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les dividendes sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 %, sont soumis à un prélèvement à la source au taux de 21 % et assujettis aux prélèvements sociaux et contributions additionnelles au taux global de 15,5 %.

Les actions qui seront détenues par la Société elle-même à la date de détachement ne donneront pas droit à dividende. Le montant global des dividendes et le montant affecté au compte de report à nouveau seront ajustés en conséquence.

L'assemblée générale prend acte qu'ont été distribués au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : un dividende de 788.633 Euros, soit 0,50 Euro par action, pour les actionnaires personnes physiques, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40 % conformément aux dispositions de l'article 158.3,2° du Code Général des Impôts.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : un dividende de 869.826 Euros, soit 0,55 Euro par action, pour les actionnaires personnes physiques, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40 % conformément aux dispositions de l'article 158.3,2° du Code Général des Impôts.
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 : un dividende de 876.569 Euros, soit 0,55 Euro par action ; pour les actionnaires personnes physiques, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40 % conformément aux dispositions de l'article 158.3,2° du Code Général des Impôts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur François Gourdon, à l'issue de la présente assemblée,

décide de renouveler le mandat de Monsieur François Gourdon, demeurant 215, avenue de Briens, 78670 Villennes sur Seine, en qualité d'Administrateur,

pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sixième résolution.

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Chevillion, à l'issue de la présente assemblée,

décide de renouveler le mandat de Monsieur Christophe Chevillion, demeurant 228, rue de Poissy, 78670 Villennes sur Seine, en qualité d'Administrateur,

pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Septième résolution.

L'assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François Saglio, réputé démissionnaire d'office en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la Société relatives à la limite d'âge des administrateurs,

remercie Monsieur Jean-François Saglio pour les efforts qu'il a consacrés à l'exercice de son mandat.

et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la Société, soit un maximum de 159.765 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit, en particulier en considération des actions dors et déjà détenues à ce jour, ne dépassera pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- disposer des actions pouvant être remises aux dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liés, dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites, d'attribution ou de cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- annuler les actions dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens y compris par transfert de blocs, par l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 90 Euros par action, hors frais et commissions, représentant un montant maximal d'achat de 14.378.850 Euros.

L'assemblée générale délègue au Conseil d'Administration, le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions de la Société pouvant être racheté et le prix d'achat de ces actions, en cas de division ou de regroupement des actions de la Société.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre de la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous les ordres, conclure tous les accords, en vue notamment de la tenue des registres d'actionnaires, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous organismes, et faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2016 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que la Société détient et qu'elle pourrait détenir, de réduire corrélativement le capital social et imputer la différence entre la valeur d'achat des titre annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour réaliser la présente autorisation, constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts, effectuer toutes formalités, remplir toutes déclarations, et faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaire aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le montant nominal maximum de l'augmentation est fixé à 12.000 Euros.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans un délai de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à une augmentation de capital dont il déterminera le montant, qui sera réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des salariés susvisés.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil pour prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, et apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire

représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de Commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce), au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de Commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin

Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.ets.france.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.ets.france.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

C) Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseurs@environnement-sa.com

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

D) Droit de communication des actionnaires

A compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social ou au lieu de la direction administrative, des documents et renseignements énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83.

Le Conseil d'Administration

ENVIRONNEMENT S.A.

Siège social : 111, boulevard Robespierre
78300 Poissy

Société Anonyme au capital social de 9.585.900 euros
divisé en 1.597.650 actions de 6 euros chacune
R.C.S. Versailles 313 997 223

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE**AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016****1. Situation et activité de la Société. Résultats des Comptes Sociaux. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 44.312.567 Euros, contre un chiffre d'affaires de 43.943.709 Euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation représentent un montant de 45.832.611 Euros contre 47.071.678 Euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'établissent à 39.514.700 Euros contre 40.119.523 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 6.317.910 Euros soit 14,28 % du chiffre d'affaires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre un résultat d'exploitation de 6.952.154 Euros, soit 15,82 % du chiffre d'affaires, pour l'exercice précédent.

Les charges financières, hors effets de change, représentent 188.744 Euros (0,43 % du chiffre d'affaires) contre 373.920 Euros (0,85 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les effets de change ont un impact négatif de 17.469 Euros, les opérations en devises de la société restant à des niveaux faibles. Les intérêts liés aux emprunts s'élèvent à 151.339 € (soit 0,34 % du chiffre d'affaires 2016).

Le résultat financier ressort en un profit de 27.986 Euros contre un produit de 48.836 Euros pour l'exercice précédent. La gestion de la trésorerie excédentaire de la Société a généré 53.806 Euros de produits financiers en 2016.

Le résultat exceptionnel est de 2.484 Euros contre 116.310 Euros en 2015.

Après affectation des produits et charges financiers, des produits et charges exceptionnels, le bénéfice net ressort à 5.181.019 Euros contre un bénéfice net de 5.183.236 Euros pour l'exercice précédent.

En application des dispositions de l'article 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les montants comptabilisés concernant la taxe sur véhicules particuliers des sociétés et les amortissements excédentaires s'élèvent respectivement à 13.737 Euros et 40.829 Euros.

L'exercice a en outre été marqué par :

- L'acquisition par la Société de 100 % du capital de la société SWR Engineering Messtechnik GmbH, société de droit allemand spécialisée dans le développement des appareils de mesure de flux.

- L'acquisition par la société filiale PCME Ltd, de 100 % du capital de la Société TDL Sensors Ltd, société de droit anglais spécialisée dans la mise au point d'analyseurs de gaz basés sur l'utilisation de lasers haute résolution.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société poursuit sa croissance et son développement au travers des marchés porteurs de la Chine et de l'Inde à l'instar de ces 3 dernières années. L'intégration de nouveaux produits et de nouvelles offres (en particulier au travers de SWR) devraient permettre un renforcement des positions du Groupe vis à vis de la concurrence et lui permettre de se développer sur de nouveaux marchés, comme le process industriel.

L'effort de R&D se poursuit avec de nombreux programmes communs entre les différentes entités du Groupe catalysant les énergies et accélérant le processus de développement de nouveaux produits.

Bien entendu, la Société poursuit sa recherche de croissances externes sur des secteurs connexes mais aussi dans le cadre d'intégration verticale.

3. Evénements importants survenus depuis la date de la clôture.

Aucun évènement n'est à signaler.

4. Comptes consolidés.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016, font apparaître un chiffre d'affaires de 76,6 millions d'Euros.

- Le résultat d'exploitation s'élève à un montant de 8.4 millions d'Euros
- Le résultat net ressort à 7.7 millions d'Euros.

Le chiffre d'Affaires progresse de 8.5% (11.7% à taux de change constant) dont 3.5% lié à la croissance externe et 5.0% à la croissance organique (8,2% à taux de change constant).

Après une année 2015 qui avait vu une très forte progression du marché indien (+225%), c'est à la Chine de connaître une croissance record en 2016 avec +110% (+122% à taux de change constant). L'Inde a poursuivi son développement avec +14% de son CA (+17.9% à TCC). Le Groupe a ainsi réalisé 43% de ses ventes en Asie progressant de +39% associé à de très bonnes performances sur la Corée du Sud.

Avec l'acquisition de SWR, l'Europe progresse de 16% et la France reste stable. Le seul recul notable est celui de la Zone Amériques avec -29%.

L'export représente 78,7% des ventes

Ce sont donc de très bonnes performances réalisées par le Groupe en 2016 puisqu'il faut souligner au surplus certains marchés de 2015 non récurrents comme le République Tchèque ou l'Arabie Saoudite cumulant 3M€ de ventes.

L'activité « Solutions Environnementales (« Air Ambient ») profite du fort niveau de CA en Chine et en Inde et progresse de +19,6, l'activité « Solution Industrielles » (« Emission et process ») progresse plus légèrement à 2% subissant le recul des activités d'Altech aux Etats-Unis.

Dans un contexte mondial très perturbé, le Groupe valide sa stratégie de développement et d'implantation et parvient une nouvelle fois à assurer une croissance durable et rentable. La marge opérationnelle atteint un niveau record de 11% (contre 9,3% en 2015) grâce à des filiales de plus en plus performantes.

Au niveau du groupe, la marge contributive nette des filiales aux résultats du groupe s'élève à 5,5 M€ (+19.6% par rapport à 2015). Les filiales réalisent ainsi 54,5% des revenus et 65% de la marge contributive, soient des chiffres assez proches de ceux de 2015 (56% et 69%).

L'évolution des ventes, des résultats et de la situation financière du groupe, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires est conforme aux prévisions budgétaires établies.

Italie : société Environnement Italia spa

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.3 millions d'Euros faisant ressortir un bénéfice net de 36.365 Euros.

L'activité a progressé de 7,1% signe d'une légère reprise du marché italien après plusieurs années moroses. L'effectif était de 14 personnes.

La concurrence reste toujours vive et l'objectif reste donc d'assurer une croissance rentable en 2017.

USA : Altech.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 6.4 millions d'U.S.\$ (5.8 millions d'Euros au cours moyen de 1.1066 \$ pour 1€) faisant ressortir une perte de 433.653 U.S.\$ (- 391.878 €).

C'est une nouvelle année décevante qu'a subit la filiale dans un contexte politique, lié à l'élection présidentielle, défavorable à son activité. Malgré la poursuite de réduction des effectifs à 30 personnes contre 34 fin 2015, les comptes restent fortement déséquilibrés. Fin 2016, il a donc été procédé à un changement de direction avec de nouveaux objectifs de développement commerciaux et de réduction des dépenses.

Malgré une administration américaine « climato-sceptique » de nombreux projets en attente ont été réactivés et il est donc attendu une reprise de l'activité sur 2017 et un retour à l'équilibre pour le 1er semestre 2018.

Inde : Environnement India

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1006 millions d'INR (13,5 millions d'Euros au taux moyen de 74.35 INR pour 1€) soit +8,9% par rapport à 2015 (+13.4% à taux de change constant) faisant ressortir un bénéfice de 10,1 millions d'INR (136.570 Euros). Ce profit tient compte d'un retraitement des gains de change latents 2015/2016 pour 17,1 millions d'INR laissant apparaître un résultat de 27,2 millions d'INR en normes comptables indiennes.

L'activité de la filiale reste donc très soutenue et le marché indien très dynamique puisque le Groupe y a réalisé 1,8M€ de ventes supplémentaires en direct, soit une progression totale des ventes en Inde de +12.6%. L'économie se porte bien et la roupie s'est légèrement effritée en 2016 de - 4,4%. La difficulté essentielle reste le recouvrement des créances avec des clients indiens culturellement habitués à des délais de paiement « hors normes » liés à un sous-financement du secteur marchand par le système bancaire et en premier lieu par l'Etat indien lui-même. Ceci impose donc à Environnement SA d'assurer ce relais pour financer l'activité courante.

Ainsi, le besoin en fond de roulement de la filiale reste relativement stable mais le crédit fournisseur d'ESA France progresse de 2.2M€ (+38%).

L'effectif de la filiale était de 125 personnes au 31/12/2016.

Chine : Environnement China (via Environnement Hong Kong Ltd)

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 69.6 millions de CNY (9.5 millions € au taux moyen de 7.34 CNY pour 1€) faisant ressortir un bénéfice de 729.137 CNY (99.208 Euros).

Comme attendu, le marché chinois a connu une croissance spectaculaire en 2016 avec +110% (+122% à taux de change constant), cette progression ayant été réalisée via la filiale ESA China (+131% de Chiffre d'Affaires) mais aussi directement par PCME et Environnement SA avec un cumul de vente directes de plus de 3,1M€ (+68%). Sur cette période le yuan a légèrement reculé par rapport à l'euro (-5.2%). A l'inverse des Etats-Unis, les autorités chinoises restent très volontaristes sur la réduction des émissions polluantes ce qui devrait permettre la poursuite du développement de la filiale. L'exercice 2017 est à ce titre attendu en croissance.

Fin 2016, la filiale comptait 21 personnes.

Environnement Hong-Kong Ltd n'a aucune activité propre.

Royaume Uni : PCME Ltd

La société a généré un chiffre d'affaires de 10.6 millions de GBP (12.9 millions d'Euros à £1.22 pour 1€) soit une progression de +26% (+43% à taux de change constant) faisant ressortir un profit de 1.6 millions de GBP (1.9 million d'Euros).

PCME a connu une forte progression de la plupart de ses marchés avec +90% sur la Chine, +20% sur le Royaume-Uni, +300% sur l'Inde...et a réalisé 26% de ses ventes au travers des entités du Groupe. En 2016, l'Asie a représenté plus de 50% des activités de la société contre 34,6% en 2015.

Le Brexit, ayant fait reculer la livre de 14,3% sur un an, a constitué le seul écueil à la progression du Chiffre d’Affaires converti en Euro. Malgré tout, PCME étant fortement exportatrice cette situation lui est plutôt favorable en termes de ventes en renforçant sa compétitivité vis-à-vis de ses concurrents européens ou américains.

La filiale comptait 63 personnes fin 2016.

La société PCME Ltd a acquis 100 % du capital de la Société TDL Sensors Ltd, spécialisée dans la mise au point d’analyseurs de gaz basés sur l’utilisation de lasers haute résolution. Cette société a réalisé £251.250 (306.827 Euros) de Chiffre d’Affaires ayant généré un profit de £78.358 (95.691 Euros). Ses revenus sont constitués de la vente de licences à Environnement SA, TDL employait 4 personnes fin 2016.

France : Cairpol

A la suite de la réunion de toutes les parts sociales entre les mains de la Société, la société Cairpol a fait l’objet d’une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine (TUP) le 30 décembre 2016 avec effet rétroactif sur le plan fiscal au 1er janvier 2016. Le chiffre d’affaires de 929.751 € (+114%) fait ressortir un profit de 237.237 €. L’activité est désormais structurée et standardisée, elle devrait connaître une croissance régulière et soutenue sur les prochains exercices. La société ne comptait pas de salarié.

Allemagne : SWR Engineering Messtechnik GmbH

La société a intégré le groupe le 1er juillet 2016, et sur cette période a généré un Chiffre d’Affaires de 2.5 millions d’Euros (+15.9% en année pleine par rapport à 2015) et un profit de 196.908 Euros.

Nouvellement intégrée au Groupe, SWR devrait profiter des synergies avec les autres entités pour développer ses ventes en Asie, en Europe et aux US où elle reste peu présente et ainsi voir son Chiffre d’Affaires progresser en 2017.

L’effectif de SWR était de 35 personnes au 31/12/2016.

La répartition par activité a été la suivante :

	Total	Variation 2015/2016
<i>Solutions Environnementales</i>	42.3% du CA	+19,6%
<i>Solutions Industrielles</i>	57.7% du CA	+2,0%

Les activités « Services Clients » du Groupe sont de 23.59 millions d’Euros en valeur et représente 30,8% du chiffre d’affaires du Groupe en progression de 6,2%.

Le bilan financier du groupe reste très sain avec un endettement net négatif à 1,4% des capitaux propres au 31/12/2016. Le Besoin en Fond de roulement s’élevait à 33.7M€ et était couvert par le Fond de Roulement de 44.6M€. Au surplus, les lignes de crédits court terme accordées par les banques Groupe permettraient d’accroître de 10.0M€ les disponibilités supplémentaires.

Au 31/12/2016, les effectifs du Groupe s’élevaient à 492 personnes et permettent d’assurer la croissance et le fonctionnement de la société sans difficulté particulière de recrutement ou de compétences.

ENVIRONNEMENT SA
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Nature des indications</i>	<i>Exercices Concernés</i>				
	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 585 900	9 585 900	9 585 900	9 585 900	9 585 900
Nombre d'actions Ordinaires Existantes	1 597 650	1 597 650	1 597 650	1 597 650	1 597 650
Nombre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
Opérations et Résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	39 697 698	41 612 790	43 728 410	43 943 709	44 312 567
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 465 455	5 281 008	7 472 599	7 942 604	7 498 445
Impôts sur les bénéfices	213 430	586 069	1 510 448	1 540 634	954 957
Participation des Salariés due au titre de l'exercice	180 452	141 025	286 470	393 431	212 405
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 855 718	3 797 544	4 687 354	5 183 236	5 181 019
Résultat distribué	577 870	691 671	788 633	869 826	876 360
Résultat par action					
Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,92	2,85	3,55	3,76	3,96
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,79	2,38	2,93	3,24	3,24
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,45	0,50	0,55	0,55
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	211	225	227	223	213
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 522 173	10 253 964	10 198 995	10 263 382	10 881 224
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociales, etc.)	4 404 664	4 536 441	4 570 927	4 749 477	4 838 138

DEMANDE D'ENVOI

DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Je soussigné :

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrites en compte chez (*) :

prie la Société **ENVIRONNEMENT SA-**, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017 les documents visés par l'article R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce

A _____, le ____ / ____ / 2017

Signature

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'Article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R.225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) Indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'intermédiaire habilité).

**Cette demande est à retourner à BNP Paribas Securities Services
C.T.S – Assemblées – 9 rue du Débarcadère – 93751 Pantin Cedex**